

**L'enseignement de la littérature québécoise au collégial :
faudra-t-il imposer des quotas?**
Quelle place les institutions d'enseignement collégial
réservent-elles à la littérature québécoise?

Francine Bordeleau

Numéro 63, automne 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/38450ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé)
1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bordeleau, F. (1991). L'enseignement de la littérature québécoise au collégial : faudra-t-il imposer des quotas? Quelle place les institutions d'enseignement collégial réservent-elles à la littérature québécoise? *Lettres québécoises*, (63), 16–18.

L'enseignement de la littérature québécoise au collégial :

faudra-t-il imposer des quotas ?

Quelle place les institutions d'enseignement collégial réservent-elles à la littérature québécoise ?

DOSSIER

Francine Bordeleau

Avec les bouleversements qui agitent depuis quelque temps les départements de français des 70 cégeps et collèges privés de la province, la question mérite aujourd'hui plus que jamais d'être posée. «Est-ce que la littérature se meurt au cégep?» demandait Gérard Gaudet, professeur de français au cégep de Trois-Rivières, à près de 300 de ses collègues, réunis à Québec en mai dernier. Peut-être pas, mais elle ne se porte guère très bien non plus. À la fin de ce colloque, organisé par la Coordination provinciale de français, l'organisme regroupant les coordonnateurs de département de français des 70 cégeps et collèges québécois, les enseignants prenaient d'ailleurs à partie Jacques Lanoux, le directeur général de l'enseignement collégial : «On peut à peine étudier une œuvre littéraire et demie par session ; le reste du temps, on doit faire du français normatif», disait Jacques Gravel, du cégep Bois-de-Boulogne.

Boutade ? Les 2 500 professeurs de français enseignant au niveau collégial ressentent en tout cas un profond malaise. À tort ou à raison, la majorité d'entre eux estime que la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) privilégie les cours de français normatif au détriment des cours de littérature. «On nous demande de faire du *rapièçage*, d'apprendre aux élèves ce qui aurait dû être acquis au secondaire», dit un professeur de Limoilou.

S'il est de bon ton de déplorer la part de plus en plus relative qu'occupe la littérature dans les cours de français, il semble en revanche de fort mauvais goût de s'interroger sur la place de la littérature québécoise au collégial. Selon des dizaines d'intervenants, la question est désormais réglée, et tout le monde s'accorde pour dire que la littérature québécoise doit être enseignée, et au même titre que la littérature étrangère.

Mais n'est-ce pas déjà symptomatique d'enseigner la littérature québécoise «au même titre que la littérature étrangère»? «La littérature québécoise a un rôle spécifique à jouer : celui de dire notre rapport au monde, de nous situer. C'est pourquoi le cégep, qui demeure une institution de formation générale, devrait favoriser d'abord notre littérature», rappelle l'écrivaine France Théoret.

Ce fut le cas durant les années 70. À la faveur de la *fièvre nationaliste*, il n'y en avait que pour la littérature québécoise. La période 1980-1985, marquée par le désenchantement post-référendaire, fut «celle de la morosité», comme l'appelle Robert Baillie, écrivain et professeur au cégep de Rosemont. Aujourd'hui, alors que la vogue est à l'*internationalisme* économique et culturel, et que l'humeur des Québécois oscille mollement entre l'indépendance rentable et le fédéralisme renouvelé, la littérature d'ici occupe dans les programmes d'enseignement une place à peine décente.

Le règne de l'arbitraire

En fait, et ce sont les pédagogues eux-mêmes qui le reconnaissent, la place de la littérature québécoise au niveau collégial est largement tributaire des mouvements sociaux. Peut-être est-ce dû en partie à la *neutralité* du ministère de l'Enseignement supérieur et de la science, et de son organisme responsable de l'enseignement collégial, la DGEC, qui, faute d'une orientation et d'une philosophie précises, abandonne la littérature québécoise à l'arbitraire.

Ainsi, dans ses Cahiers d'enseignement collégial, l'organisme réaffirme la «nécessité des cours obligatoires de français» en faisant valoir que «grâce à eux, l'élève est placé, pour la dernière fois au cours de ses études, dans une situation d'apprentissage où il pourra conquérir toutes les richesses du français et, en plus de parfaire sa connaissance d'un instrument indispensable pour tous les autres apprentissages, se donner un moyen souple d'expression personnelle et culturelle». Mais jamais la connaissance de la littérature québécoise n'apparaît comme un objectif explicite des cours de français.

Il existe évidemment des cours consacrés exclusivement à la littérature québécoise (poésie, théâtre et roman, ainsi que quatre cours intitulés «Analyse du phénomène québécois dans la littérature», «Littérature et société québécoises», «Écriture québécoise et modernité» et enfin «Le conte, la légende et la chanson folklorique au Québec»). Mais ils s'inscrivent, parmi d'autres, dans des *séquences*, la séquence consistant en «une succession de quatre cours obligatoires». Le choix de

ces séquences — le Ministère en propose quatre — est laissé à l'entière discrétion des collèges. Quant aux œuvres à l'étude, elles dépendent essentiellement des goûts et dégoûts des enseignants.

Le Ministère ne disposant d'aucune donnée globale, il faut examiner chacun des cours dispensés par les collèges. Il s'avère qu'en moyenne, une œuvre étudiée sur trois est québécoise. Quant aux choix des auteurs, «la majorité des professeurs se rabat sur des valeurs sûres», concède Charles-Henri Audet, coordonnateur du département de français du cégep de Sainte-Foy.

Max Roy, professionnel de recherche de l'université Laval, a déjà réalisé, avec une équipe, une enquête sur l'enseignement de la littérature québécoise au collégial. Même si l'enquête ne va pas au-delà des années 1980, il croit toutefois que certaines observations, faites à l'époque, demeurent pertinentes aujourd'hui. Ainsi, dit-il, «bon nombre d'enseignants se servent du matériel acquis durant leur propre formation». On ne sera dès lors pas étonné de voir revenir au programme, année après année, les Michel Tremblay, Anne Hébert, Jacques Godbout, Jacques Poulin, Gabrielle Roy, Germaine Guèvremont, Gilles Vigneault, André Langevin, Marcel Dubé, Paul Chamberland...

«Même s'il faut parler de ce qui est récent, il est peut-être plus prudent de se consacrer à nos classiques. Qui sait comment un écrivain comme Christian Mistral, qui fait aujourd'hui l'actualité littéraire, sera considéré dans quelques années?» expose Louise Pinard, coordonnatrice du département de français à Édouard-Montpetit, un cégep qui fut pourtant un des premiers à enseigner massivement la littérature québécoise. «Nous avons déjà été plus audacieux...», admet Robert Baillie.

L'audace, c'est, règle générale, du côté des professeurs eux-mêmes écrivains ou engagés d'une façon ou d'une autre dans la production littéraire qu'on la trouvera. Ainsi voit-on parfois grâce à eux dans les cours : *La Mort de Marlon Brando* de Pierre Gobeil, *Vamp* de Christian Mistral, *La Rage* de Louis Hamelin, *Being at home with Claude* de René-Daniel Dubois, ainsi que les œuvres d'Esther Rochon, d'Élizabeth Vonarburg, de François Charron... Des œuvres qui, somme toute, font partie de *la culture vivante*, pour reprendre l'expression de Michel Trépanier, responsable des programmes de français au collège André-Grasset, mais «peut-être les professeurs de français ne s'intéressent-ils pas réellement à la culture vivante», ajoute-t-il!

Avec ses 1 000 élèves, le collège André-Grasset est un des plus gros collèges privés de la province. «La plupart de nos élèves proviennent des écoles secondaires privées et ils y ont déjà étudié les classiques. Nous pouvons donc nous permettre d'aller plus loin», poursuit Michel Trépanier. Mais, comme les élèves du secteur public, les 17 000 jeunes inscrits dans les collèges privés ne recevront pas tous un enseignement uniforme. Ainsi Claude Laberge, directeur des services pédagogiques du Séminaire de Sherbrooke, admet que dans cette institution, «on est encore influencé par l'esprit des collèges classiques». Aussi, dans le cours de théâtre, *Antigone* côtoie *Un simple soldat*. À l'Assomption, le cours «Littérature et société québécoises» fait maintenant partie de la séquence de cours obligatoires choisis par le collège, mais c'est «le seul cours qui permette ici d'avoir un vrai contact avec la littérature québécoise», affirme Lise Boileau, coordonnatrice de l'enseignement.

La voie de la facilité

Mais alors que l'on croyait les collèges privés encore férus de «grande» littérature, le collège de Mérci nous enseigne une autre réalité. «Le niveau culturel des étudiants a beaucoup baissé depuis 10 ans. On enseigne des œuvres de Gabrielle Roy mais Anne Hébert, c'est déjà plus difficile. Notre porte de sortie, c'est de parler de romans qui ont été adaptés au cinéma. Au moins, les étudiants sont familiers avec ces œuvres», nous dit Yvon Bellemare.

Pour Vital Gadbois, coordonnateur du département de français au cégep de Saint-Hyacinthe, quelques facteurs ont contribué à sauver la littérature québécoise dans les institutions d'enseignement, dont l'essor extraordinaire de la nouvelle («Les textes brefs permettent d'étudier un plus grand nombre d'auteurs ou, tout simplement, rebutent moins les étudiants qu'un roman»); les collections de poche («On tient souvent compte du prix avant de mettre un livre au programme») et le fait qu'aujourd'hui les œuvres québécoises soient adaptées au cinéma.

«Mais du coup, souligne Bruno Roy, président de l'Union des écrivaines et des écrivains du Québec (UNEQ), la notion même de littérature n'existe plus. Il faut avant tout choisir les œuvres pour leur qualité ou leur signification, et non parce qu'elles sont supportées par un autre médium comme le cinéma ou la télévision.»

Cul-de-sac

Toujours selon Bruno Roy, les professeurs de cégep devraient enseigner au moins 50 % de littérature québécoise. L'état de notre littérature justifie cette proportion et, le livre étant aussi une industrie, le président de l'UNEQ n'est guère gêné d'invoquer des motifs économiques. Non pas tant parce qu'un écrivain au programme vend davantage de livres, mais parce que les jeunes Québécois qui apprendront à mieux connaître leur littérature, et aussi à l'aimer, continueront sans doute de la lire...

À l'instar de Bruno Roy, ils sont quelques coordonnateurs de département à souhaiter l'instauration d'un programme national qui, sans aller jusqu'à imposer des titres précis, aurait au moins le mérite de mettre un peu de cohérence dans l'enseignement de la littérature. Ce programme national pourrait également déterminer le pourcentage minimal d'œuvres québécoises qui devraient être étudiées dans les cours de français.

Voilà cependant une idée qui hérisse Ernesto Sanchez, à la tête de la coordination de français depuis trois ans. «Dès qu'on commence à faire des distinctions entre la littérature québécoise et la littérature étrangère, on tombe dans des pièges idéologiques, dit-il. De toute manière, il faut d'abord se dépayser par la littérature, et donc chercher à appréhender une réalité qui n'est pas forcément québécoise.»

Mais l'enseignement de la littérature n'est-il pas, en soi, «idéologique»? Pour l'heure, cet organisme chargé de faire des recommandations auprès de la DGEC craint que le français normatif finisse par prendre le pas sur la littérature. Or, le problème n'est pas nouveau. «La querelle entre la littérature et le français normatif a commencé il y a environ 15 ans», assure Claude Laberge. Ceux qui débattent encore de cette «querelle» seraient donc eux aussi des «dinosaurés», un terme qu'on

accueille souvent aux personnes qui, en 1991, s'interrogent sur la place de la littérature québécoise dans les institutions d'enseignement.

Maintes fois au cours de cette enquête, nous avons entendu des enseignants, des coordonnateurs, et la coordination du français elle-même, parler de la nécessité d'en revenir aux «classiques», à la «grande littérature mondiale». Pour eux, très peu d'écrivains québécois sont, dans cette perspective, dignes d'être enseignés. Quoi qu'on en dise, le préjugé voulant que le Québec ne produise qu'une littérature mineure est donc tenace. Et compte tenu de la petite place accordée à notre littérature dans les institutions d'enseignement, ce préjugé ne pourra que se perpétuer.

La solution serait que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science s'interroge sérieusement sur l'enseignement de la littérature et les objectifs que ces cours doivent poursuivre. Ne serait-il pas logique qu'au cégep, les cours de français visent à faire connaître les écrivains québécois? Il faudrait ensuite des programmes cohérents qui assureraient que tous les étudiants de la province voient, durant leurs deux ou trois années de cégep, un nombre suffisant d'œuvres québécoises. Mais tant que l'État ne jugera pas bon d'intervenir, il faudra sans doute conclure que lui-même ne croit pas que la littérature québécoise mérite d'être enseignée.

Vous écrivez ?

Offrez-vous les services d'un écrivain professionnel pour la lecture et l'analyse de votre manuscrit

Un rapport de lecture (min. 8 pages) relèvera les points forts et les faiblesses de votre texte, vous donnera des conseils pratiques pour l'améliorer.

Service confidentiel, prix très raisonnables.

Prière de téléphoner pour toute information.
Dépliant sur demande.

Auteur-conseil

Jean-Yves Soucy

456 Boileau

Sainte-Cécile de Milton (Québec)

J0E 2C0

(514) 372.36.83

Remémoration ou les éclats du temps

MONIQUE BOSCO
REMÉMORATION

nouvelles



Remémoration Monique Bosco

Souvenirs retrouvés, inventés ou rêvés égrènent les pages de *Remémoration*. Histoires féminines, ces nouvelles reprennent toute la ritournelle de la vie, si attachante, si prenante, si vivante...

96 pages

14,50\$

En vente chez votre libraire

